J’ai décidé de déménager ! Que dois-je faire ?

°°°

- Internet
- Service des eaux, EDF, etc…

MON EMPLOYEUR

MA BANQUE

- La plupart des banques acceptent une seule démarche, en utilisant le service « changement d'adresse en ligne »

LE MOIS SUIVANT MON DEMENAGEMENT

- Faire inscrire ma nouvelle adresse sur mes papiers
- ° Sur ma carte grise (obligatoire)
- ° Sur ma carte de séjour (obligatoire)
- ° Sur ma Carte Nationale d'Identité (facultatif)
- ° Sur mon permis de conduire (facultatif)

AVANT LE 31 DECEMBRE

- M'inscrire sur les listes électorales de ma nouvelle commune

DANS LES SIX MOIS QUI SUIVENT LE DEMENAGEMENT

- Si j'ai trois enfants, demander à la (CAF) la prime de déménagement
- Les villes ou le département dans certains cas peuvent apporter une contribution financière lors de mon installation

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°